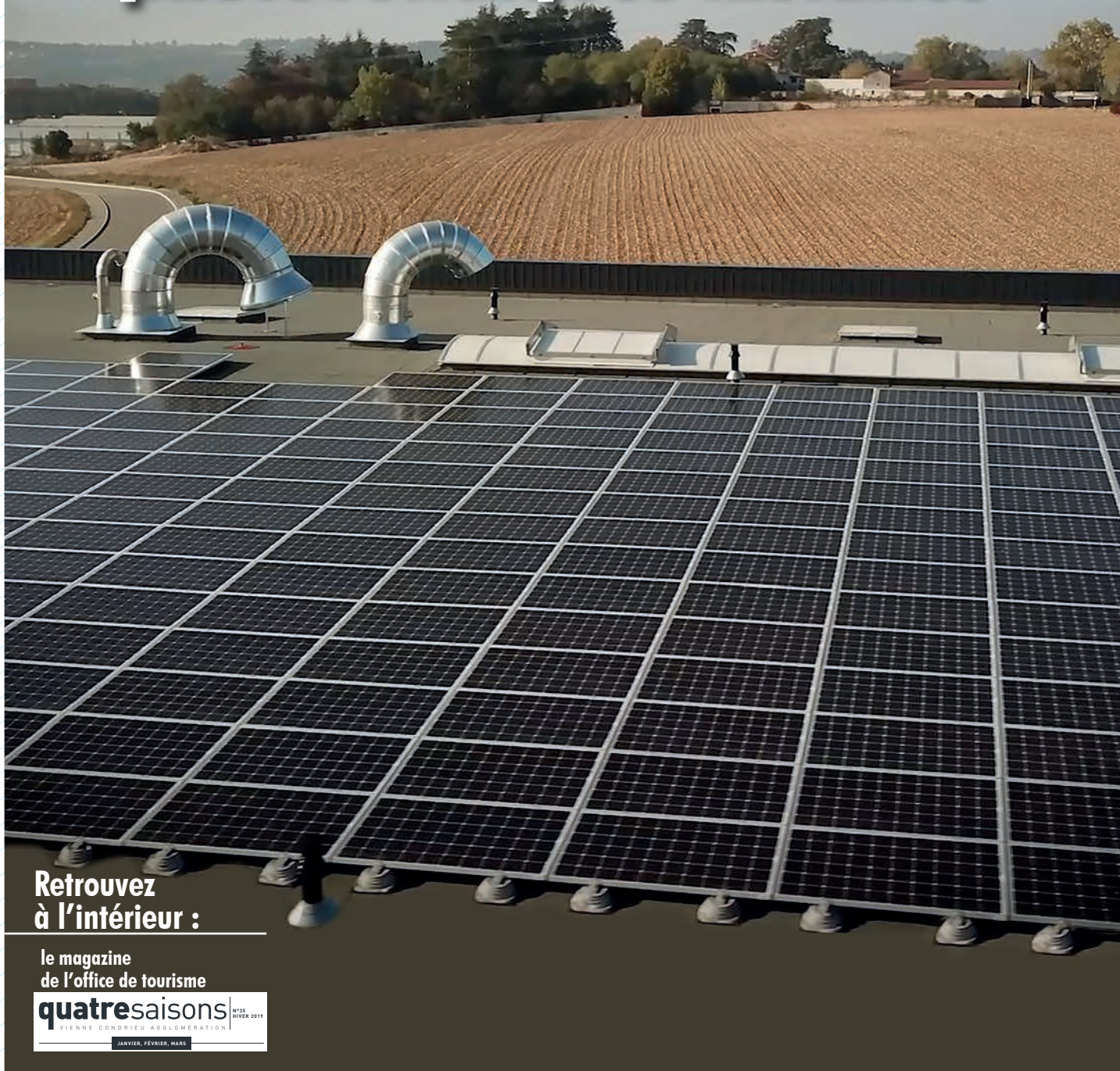


Zone du Rocher : les premiers panneaux photovoltaïques installés



Retrouvez
à l'intérieur :

le magazine
de l'office de tourisme

quatresaisons W30
HIVER 2019
VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

JANVIER, FÉVRIER, MARS

Allo l'Agglo !

Pour contacter les services de Vienne Condrieu Agglomération

**Vienne
Condrieu**
Agglomération

30, avenue du Général Leclerc
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antares
BP 263
38217 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 78 32 10
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

L'accueil est ouvert :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h

■ Aménagement urbain

- SIG / Foncier : 04 74 78 78 98
- Autorisation du droit du sol (ADS) : 04 82 06 33 06
- Planification : 04 69 46 14 83
- Instruction : 04 82 06 33 06
- Déclaration d'Intention d'Aliéner : 04 74 78 32 29
- Rénovation urbaine : 04 74 78 32 20
- Habitat : 04 74 78 32 20
- OPAH - Conseil travaux et rénovation logement :

 **N° Vert 0 805 030 043**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

■ Assainissement

04 82 06 33 00
assainissement@vienne-condrieu-agglomeration.fr

■ Cohésion sociale

- Contrat de Ville
- Réussite éducative
- Santé
- Prévention de la Délinquance : 04 74 78 78 90 - 04 74 78 32 28
- Relais Oxyjeunes / Point Accueil Écoute Jeunes : 04 74 31 60 09
oxyjeunes@vienne-condrieu-agglomeration.fr
- Emploi-PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) : Siège de Vienne Condrieu Agglomération : 04 27 87 80 07
plie@vienne-condrieu-agglomeration.fr

• Accueil Emploi

15, rue des Granges
69420 Condrieu
04 74 56 89 46
du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
vendredi de 9h à 12h

• Espace jeunesse

15, rue des Granges 69420 Condrieu
04 74 56 89 46
du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
vendredi de 9h à 12h
jeunesse@vienne-condrieu-agglomeration.fr

■ Commande publique

04 74 78 78 86
marches@vienne-condrieu-agglomeration.fr

■ Agence économique

04 74 78 89 00
entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr
<https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr/>

■ Déchèteries

- Chasse-sur-Rhône - Route de Communay : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
samedi de 9h à 18h
- Pont-Évêque - ZI l'Abbaye : du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- Vienne - Saint-Alban-les-Vignes : du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- Ampuis - Verenay - Rue du Stade : le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30
du mardi au vendredi de 14h à 18h30
samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30
- Villette-de-Vienne - Chemin du Maupas : du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h

■ Environnement Déchets

04 74 53 45 16
environnement@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Permanences à l'Agglo

- ADIL 04 74 93 92 61
- AGEDEN conseil info énergie : 04 76 23 53 50
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) : 04 74 78 78 83
- OPAH - Conseil travaux et rénovation logement

 **N° Vert 0 805 030 043**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Retrouvez-nous sur

 www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

 **Vienne Condrieu Agglomération**

■ Petite enfance/modes de garde

04 27 87 80 00
petiteenfance@vienne-condrieu-agglomeration.fr

■ Téléalarme

04 74 78 41 90
telealarme@vienne-condrieu-agglomeration.fr

■ Transports et déplacements

04 74 78 78 89
transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr

■ Voirie

04 27 87 80 17
voirie@vienne-condrieu-agglomeration.fr

■ Accueils touristiques

Pavillon du tourisme
04 74 53 70 10
contact@vienne-tourisme.com

- Du 12 novembre au 10 février : Lundi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Bureaux d'information touristique :
L'Emporium
au Musée de Saint-Romain-en-Gal :

Toute l'année du mardi au dimanche de 10h à 13h et de 14h à 18h

- Condrieu : Place Séquoia : Vendredi et samedi de 10h à 12h30 et 13h30 à 17h30

■ Stade nautique de Saint-Romain-en-Gal

- Lundi, jeudi et vendredi de 17h30 à 19h30
- Mardi de 12h à 14h et de 17h30 à 19h30
- Mercredi de 16h à 20h
- Samedi de 15h à 18h
- Dimanche de 9h30 à 12h15

Vacances de Noël

- Samedi 22 décembre : 15h / 18h
 - Dimanche 23 décembre : 9h30 / 12h15
 - Lundi 24 décembre : 12h / 18h
- Piscine fermée du 25-12-2018 au 01-01-2019*
- Mercredi 2 janvier : 12h / 20h
 - Jeudi 3 janvier : 12h / 19h30
 - Vendredi 4 janvier : 12h / 19h30
 - Samedi 5 janvier : 15h00 / 18h
 - Dimanche 6 janvier : 9h30 / 12h15

Février

Piscine fermée du 18-02 au 24-02-2019

- Lundi 25 février : 12h / 19h30
- Mardi 26 février : 12h / 19h30
- Mercredi 27 février : 12h / 20h
- Jeudi 28 février : 12h / 19h30
- Vendredi 1^{er} mars : 12h / 19h30
- Samedi 2 mars : 15h / 18h
- Dimanche 3 mars : 9h30 / 12h15

Port du bonnet obligatoire



- 2** ALLO L'AGGLO !
- 3** ÉDITO
- 4** ÇA S'EST PASSÉ...
- 6** ÉCONOMIE
 - > Condrieu: une économie diversifiée
 - > Luzinay sourit aux entrepreneurs
 - > La zone du Rocher, 100% photovoltaïque
- 11** PARTENARIAT
 - > Le Département du Rhône aux côtés de l'Agglo
- 12** TRANSPORTS
 - > Les travaux de la plateforme de mobilité avancent
- 13** COHÉSION SOCIALE
 - > Les clauses d'insertion sont utiles
 - > L'école de la seconde chance
- 14** ENVIRONNEMENT
 - > Règlement de collecte des déchets
 - > 4 nouvelles dates de formation au compostage
- 16** AMÉNAGEMENT URBAIN
 - > Quel avenir pour mon territoire, d'ici 2040 ?
- 18** HABITAT
 - > Amélioration de l'habitat : des aides existent
- 19** PLAN CLIMAT
 - > Cap vers la transition énergétique
- 20** ACCESSIBILITÉ
 - > À quoi sert la commission intercommunale d'accessibilité de l'Agglo ?
- 21** VOIRIE
 - > Les travaux réalisés
- 22** CULTURE
 - > Université populaire
- 23** CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
- 24** JAZZ À VIENNE

Agglomag

Le magazine de
Vienne Condrieu Agglomération
N°4

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 /
38217 Vienne Cedex
Tel : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr
Directrice de la publication :

Claudine Perrot Berton
Rédactrice en chef : Brigitte Caruana
Rédaction : service communication
de Vienne Condrieu Agglomération : Brigitte Caruana
Photos : page une : Nicolas Gazeau - Neyrac Fly,
service communication de Vienne Condrieu Agglomération
Conception graphique : Catherine Ornon
Impression : imprimerie de la Tour Dauphinoise
Agglomag est imprimé à 43 000 exemplaires
sur du papier respectueux de l'engagement environnemental
labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)
ISSN : 2609-0783
Dépôt légal : décembre 2018



édito



Mesdames, Messieurs,

La 1^{re} zone d'activités de France 100 % photovoltaïque, et demain autonome, est sur notre territoire !

En ce début novembre, nous avons inauguré la première installation photovoltaïque sur le bâtiment de l'entreprise Carré d'Ébène situé dans l'extension de 9 hectares de la Zone du Rocher à Estrablin. À terme, ce sont l'ensemble des bâtiments de la zone qui seront équipés.

Face aux enjeux du dérèglement climatique, l'agglomération a souhaité s'inscrire dans la démarche Territoire à Énergie Positive qui vise, à l'horizon 2050, à produire autant d'énergie renouvelable locale que le territoire en consomme. Dans le cadre de la commercialisation de la zone du Rocher qu'elle a aménagée, l'agglomération a souhaité lancer un appel à manifestation d'intérêt pour équiper l'ensemble des toitures. L'opérateur retenu, Engie, pose les panneaux et finance le système de gestion de l'énergie à l'échelle de la zone, les entreprises mettant à disposition leurs toitures. L'objectif est progressivement de développer l'autoconsommation à l'échelle de la zone et de répartir l'énergie produite entre les différentes entreprises implantées.

Cette démarche conjugue la volonté de développer économiquement le territoire tout en agissant pour l'environnement. Elle permet de renforcer l'attractivité de la zone et de se démarquer des zones d'activités traditionnelles tout en impliquant les entreprises dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ce projet, inédit à l'échelle d'une zone d'activités, confirme la volonté d'excellence de notre territoire.

Il s'inscrit pleinement dans les 4 ambitions du projet d'agglomération : « Une agglomération qui porte un projet partagé », « Un territoire qui cultive l'excellence », « Un territoire fort de ses équilibres » et « Une agglomération qui ambitionne, pour tous, un haut niveau de service ».

Ces ambitions, et les objectifs qui en découlent, ont été définis par les Maires de l'agglomération à l'issue de plusieurs séminaires de travail du bureau communautaire, d'un séminaire des directeurs de services et d'une contribution du Conseil de Développement. Une grande réunion participative a été organisée fin septembre à destination des 568 élus municipaux du territoire et des membres du Conseil de Développement afin de leur présenter ces ambitions. Les participants ont pu voter en direct via leur téléphone sur leur vision du territoire et sur les priorités qui devaient être menées par l'agglomération. Les différentes contributions recueillies ont permis d'enrichir le projet d'agglomération. Celui-ci sera adopté lors du conseil communautaire de décembre et fera l'objet d'une large communication, notamment à travers l'Agglomag.

Très bonne fin d'année à toutes et à tous.

Thierry Kovacs,
Président de Vienne Condrieu Agglomération



Soirée du projet d'Agglo

Jeudi 27 septembre

Près de 300 personnes, élus municipaux du territoire et membres du Conseil de Développement, ont participé à une réunion de travail autour du futur projet d'agglomération qui constituera la feuille de route de l'Agglo pour ces prochaines années. Cette grande réunion de travail était placée sous le signe de l'interactivité puisqu'à toutes les étapes de la soirée, les participants ont pu voter en direct via leur téléphone sur leur vision du territoire et sur les priorités qui devaient être menées par l'agglomération. Les différentes contributions recueillies permettront d'enrichir le projet d'agglomération, élaboré par les membres du bureau communautaire au cours de plusieurs séminaires de travail.

La ministre du travail visite deux structures d'insertion professionnelle à Vienne

Mardi 2 octobre

Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, en déplacement en Isère sur le thème de l'insertion professionnelle, est venue à Vienne visiter les locaux de l'École de la deuxième chance ainsi que la cafétéria Le Faconnier (voir page 13).



Lundi 22 octobre

Le tout premier véhicule de notre collectivité fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicule est une benne à ordures ménagères.

Destiné à la collecte des déchets ménagers, ce véhicule a intégré le parc du service collecte de l'Agglo, en remplacement d'un véhicule diesel ancienne génération.

Dans le cadre de la stratégie TEPOS et de son engagement dans l'économie circulaire avec le projet Européen GREENCYCLE, l'Agglo innove, en réservant 20% de sa production de biométhane à la station d'épuration Vienne-Sud pour les besoins des 5 véhicules qu'elle va acquérir. Ainsi, c'est une boucle locale bio GNV qui est créée en partenariat avec la société ENGIE (voir page 19).

De gauche à droite

Alain Rostaing, Lionel Colombani, Mustapha L'Haoua, Bernard Louis, Blandine Vidor, Bernard Linage, Véronique Pinet, Isidore Polo, Alain Clerc, Claudine Perrot-Berton, André Mantel, Laurent Parpette, José Ramalho, David Rachedi, David Monzon



1^{er} véhicule fonctionnant au Gaz

Inauguration de la première centrale de panneaux photovoltaïques de la zone du Rocher



Lundi 5 novembre

Thierry Kovacs, Président de Vienne Condrieu Agglomération, et Jean-Luc Rosier, directeur commercial d'ENGIE Entreprises & Collectivités, ont inauguré la 1^{re} centrale photovoltaïque installée sur l'entreprise Carré d'Ebène, dans la Zone d'Activités du Rocher à Estrablin, en présence de Pascal Vachet, directeur général de Carré d'Ebène, de Martine Faïta, Vice-présidente en charge du développement économique, d'Isidore Polo, Vice-président en charge du développement durable et Sylvain Laignel, Maire d'Estrablin (voir page 10).

Signature de la convention tripartite entre l'Agglo, la CCI Nord Isère et celle de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne

Mercredi 7 novembre

Thierry Kovacs, Président de Vienne Condrieu Agglomération, Daniel Paraire, Président de la CCI Nord Isère, et Emmanuel Imberton, Président de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, ont signé une convention tripartite.

Le territoire de Vienne Condrieu Agglomération est à cheval sur deux départements et du ressort territorial de deux Chambres de Commerce et d'Industrie, aussi cette convention de partenariat était nécessaire pour marquer la convergence des objectifs et la complémentarité des interventions de chacun en matière de développement économique.



Inauguration des aménagements de voirie au lieu-dit Verenay à Ampuis

Vendredi 9 novembre

Christian Janin, Vice-président en charge de la voirie communautaire et Gérard Banchet, Maire d'Ampuis, ont inauguré les travaux réalisés dans le cadre d'une opération globale d'aménagement lancée par la commune.

Les travaux réalisés par la commune d'Ampuis sont la suppression du passage à niveau piéton (n°7) sur la ligne de chemin de fer Givors-la Voultre, la reprise des réseaux humides, l'enfouissement des réseaux secs, l'installation de plateaux ralentisseurs, le revêtement des trottoirs et chaussée de la RD 386, les espaces publics et le mobilier urbain pour un montant de 412 790 € TTC. Pour sa part, l'Agglo a géré la reprise des revêtements de chaussée des voies communales Montmain, Marronniers, chemin de l'île et Montlys, pour un montant de 83 827 € TTC.

Ces travaux ont été réalisés avec le soutien du Département du Rhône, de la SNCF et de VINCI Autoroutes.





Condrieu

- **Nombre d'habitants** : 3 955
- **Superficie** : 921 hectares
- Les habitants de Condrieu sont appelés les Condriotes et les Condriots.

Cap commerce

L'Association de commerçants, artisans, professionnels de Condrieu souhaite allier énergie et créativité pour toujours mieux servir ses clients. Les membres de l'association se sont remobilisés pour proposer des animations et des actions commerciales. De la chasse aux trésors elfiques dans les commerces, les black friday, en passant par un thé dansant, autant d'événements permettant de dynamiser le centre ville de Condrieu.

 [capcommercescondrieu](https://www.facebook.com/capcommercescondrieu)

Florent Michel, le maraîcher bio qui alimente deux Amap



Florent Michel, installé à Condrieu depuis 2013 réalise 90 % de son chiffre d'affaires dans le cadre de deux AMAP, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Preuve que le concept permet de développer une agriculture de proximité et qu'il peut devenir un véritable débouché pour les maraîchers.

Une AMAP passe des contrats de distribution avec des producteurs qui fournissent chaque semaine des légumes et des fruits, mais aussi selon les producteurs, des œufs, des fromages ou de la viande. Florent Michel propose trois paniers à 8, 11 et 16 euros qu'il fournit chaque semaine dans un espace prêté par la commune, place du marché aux fruits de Condrieu à 45 Amapiens condriots : salades, choux fleurs, radis, épinards, céleri, etc., selon la saison. Il fait de même à Genas, dans la banlieue Est de Lyon, alimentant là, 65 Amapiens. Au final, les Amap constituent 90 % de son chiffre d'affaires de 60 000 euros HT,

Condrieu : une écon

Condrieu est une commune dynamique de près de 4000 habitants, située au bord du Rhône. Connue pour son AOC Condrieu et son AOP Rigotte de Condrieu, la commune bénéficie de nombreux atouts touristiques : son patrimoine, ses paysages agricoles et naturels

Gerken : fabricant de produits « de niche »

L'une des entreprises les plus importantes de la zone d'activités de la commune est l'entreprise Gerken. Créée en 1986 par Jean Guglielmo et Léopold Gerken, amateurs de bon vin, Gerken est une entreprise d'origine belge, dans l'orbite de la société américaine Wabtec (20 000 salariés), via une de ses filiales françaises Faiveley.

La spécialité de Gerken est de fabriquer des produits dits « de niche », c'est-à-dire correspondant à un marché peu concurrentiel car très spécifique et ne nécessitant pas de grandes séries. Les produits qu'élabore Gerken (à base de carbone ou de graphite) sont réalisés façon cousu-main par les cinq techniciens des ateliers.

Gerken fabrique des balais en carbone, nécessaires pour faire fonctionner les moteurs de trains, ou encore des « frotteurs » qui assurent la jonction avec les caténaires SNCF, mais aussi des « balais » pour les alternateurs d'éoliennes.

Gerken compte parmi ses clients la SNCF, les fabricants de véhicules utilisant l'électricité et circulant sur des rails (des trains, des tram-trains, des tramways), tel que le groupe Alstom...



« Au sein des ateliers, les produits sont testés en conditions réelles et vérifiés. Ce que nous produisons ici est fiable à 100 %. Nous avons des clients très rigoureux », souligne Laurent Guillot avec un large sourire.

Pour ce faire, l'usine est certifiée iso 9001 et s'appête également à l'être pour la norme iso 14001.

Une relation de confiance s'est ainsi créée avec ses clients, gage de pérennité de l'entreprise.

En 2001, Gerken réalisait 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. Cette année, elle en prévoit 6 millions, dont 15 % à l'export.

■ Gerken

Zac de l'Orme, 3 chemin du camping, 69420 Condrieu. Tél. 04 74 59 59 15
Web : www.gerken.fr

avec une centaine de clients. Ce qui lui permet de sortir un salaire en relation avec les contraintes de son travail. Les 10% restants de son chiffre d'affaires sont réalisés par le biais de deux épiceries proches. Il transforme lui-même une partie de sa production : choucroute, caviar d'aubergine, ratatouille, notamment, « ce qui me permet de diversifier le contenu des paniers en hiver », explique-t-il.

Ce nouveau mode de distribution de forme associative se développe bien. Florent Michel est en outre administrateur de l'Union des Amap de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Une région qui pèse bon poids en la matière, puisqu'on n'y compte pas moins de 160 Amap.

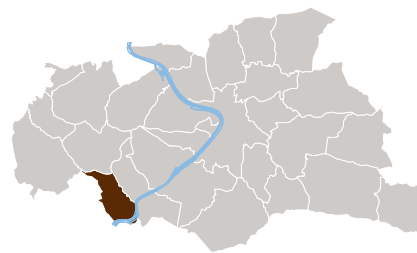
■ Florent Michel, maraîcher bio

chemin du camping, 69420 Condrieu
Tél. 07 86 67 93 84.
Mail : florentm8@gmail.com
Web : <http://florentmichel.wixsite.com/legumesbiocondrieu>

omie diversifiée

préservés au sein du Parc du Pilat, la ViaRhôna, la base nautique et son téléski, son label Vignobles et Découvertes, ses caves...

Au sein du territoire, Condrieu fait partie des centralités qui grâce à son tissu commercial, agricole et artisanal compte de nombreux emplois.



Coraline : le prêt-à-porter se porte bien à Condrieu

Gérée depuis plus de 20 ans par Nicole Oriol, la boutique de prêt-à-porter Coraline, située dans le centre-ville, a su fidéliser de nombreuses clientes et sait en attirer de nouvelles.

Coraline est une boutique de prêt-à-porter d'une superficie de 50 m² située rue Jean Peyret dans le centre-ville.

Petit à petit, tout en conservant les clientes de la boutique, elle a su la faire évoluer vers des marques tendances. On y trouve ainsi la fameuse marque espagnole Desigual, mais aussi Pause-Café, Marble, Betty Barclay, Jus d'Orange ou encore Rêvé. C'est cette variété qui fait, estime-t-elle, la réussite de son magasin qui s'adresse à une palette très large de clientes : de « 25 à 80 ans, avec des tailles adaptées à toutes ».

« Nous n'avons pas de franchise à Condrieu. Commerçante indépendante je peux présenter une large gamme de marques et donc de vêtements, ce qui est de plus en plus rare dans les grandes villes avec

la multiplication des franchises », explique Nicole Oriol.

Sa clientèle vient de Condrieu mais aussi du territoire de l'Agglo, puisque Nicole a aussi des Viennoises comme clientes. « Elles viennent chercher le conseil, la considération, la convivialité, le service : des retouches par exemple ou la possibilité de payer en trois fois sans frais, une carte de fidélité et une possibilité de chèques cadeaux ».

Ce regain du commerce à Condrieu s'est traduit l'année dernière par la relance de l'association de commerçants dont Nicole Oriol fait partie et qui compte trente-six



commerces adhérents. Les animations qu'elle développe, telles que le 8 décembre, black friday, quinzaine commerciale... participent à l'attractivité de Condrieu et à son image de bourg commerçant vivant.

■ Coraline

Boutique de prêt-à-porter, 1 rue Jean Peyret, 69420 Condrieu. Tél. 04 74 59 53 01
<https://www.coraline-vetements-condrieu.fr>

L'hôtel-restaurant Beau Rivage : l'ambassadeur gastronomique de Condrieu

Avec ses 45 salariés en haute saison, l'hôtel-restaurant Beau Rivage de Condrieu figure sans nul doute parmi les plus gros employeurs de la commune. Pascal Humann a fait le choix d'ouvrir sept jours sur sept, toute l'année avec une grande amplitude horaire, ce qui nécessite de facto un important personnel. Son objectif : développer encore plus les séminaires d'entreprise.

Créé par Paulette Castaing, l'hôtel-restaurant Beau Rivage a été repris en 1988 par la famille alsacienne Humann qui a su maintenir l'image et le standing de cette belle maison 4 étoiles aux vingt-neuf chambres.

Avec ses deux activités, hôtellerie et

restauration, l'établissement a réalisé un chiffre d'affaires de 2,7 millions d'euros en 2017 avec 35 personnes en équivalent temps plein toute l'année et 45 en haute saison avec les saisonniers.

Parmi les plats fétiches de la maison : « la quenelle de brochet au salpicon de homard », « la salade de homard » au printemps ou encore « les fleurs de courgette farcies, mousse de brochet au beurre d'estragon ».

Le restaurant offre des menus oscillant entre 41 € (menu de l'Hermitage), à 99 € (le menu toque et bouchons, intégrant un verre de vin avec les plats principaux).

La ViaRhôna, itinéraire cyclable qui va du Lac Léman à la Méditerranée passe juste devant l'établissement : cela permet à l'hôtel-restaurant de bénéficier d'une nouvelle clientèle grandissante sur deux roues, qui dort sur place et profite au passage du restaurant.

Pascal Humann aimerait voir une clientèle se développer encore plus : celle des séminaires d'entreprises. Il bénéficie pour ce faire d'une grande salle de 100 mètres carrés, modulable en trois salles séparées.

■ Hôtellerie Beau Rivage

69420 Condrieu
2, rue Beau Rivage
Tél. 04 74 56 82 82
Web : www.hotel-beaurivage.com
Mail : infos@hotel-beaurivage.com



Luzinay sourit



Luzinay

- **Nombre d'habitants** : 2 306
- **Superficie** : 1 906 hectares
- Les habitants de Luzinay sont appelés les Luzinaysards et les Luzinaysardes

la zone de la Noyerée

Au nord-est de Vienne, en bordure de la RD 36 et à proximité immédiate de Luzinay, la zone de la Noyerée offre aux entreprises à vocation industrielle et artisanale, un emplacement privilégié pour le développement de leurs activités.

Au premier semestre 2019, les dernières parcelles disponibles seront aménagées afin de proposer des surfaces de terrain plus adaptées aux demandes des entreprises. Des travaux de voirie seront réalisés sur le site afin de desservir ces lots. Inaugurée en 2009, la zone compte désormais une vingtaine d'entreprises.

Association de commerçants et artisans de Luzinay (ACAL)

L'association regroupe des commerçants, artisans, professions libérales, entreprises, services locaux de Luzinay avec pour objectif de promouvoir, d'animer le centre village (fête de la musique..) et de proposer des actions de communication comme l'annuaire des commerçants et artisans. Cet annuaire, qui rassemble 45 entreprises, présente les activités de chaque entreprise et liste les numéros utiles. Pour assurer une mise à jour régulière une version numérique va être accessible sur internet. Tous les membres souhaitent agir et conserver le dynamisme de Luzinay.

acal.luzinay

Luzinay dont on retrouve la trace au moyen âge sous le nom de « Illins, Mons et Luzinay » est située à l'extrémité nord-est du territoire dans la vallée de la Sévenne. Doté actuellement d'une dizaine de commerces



Le café-tabac-presses-loto de Corinne et d'Alain lafrate : le couteau suisse de Luzinay...

La liste des services qu'ils rendent aux habitants de la commune et de celles alentours est longue : de la photo d'identité aux cartes de visite, en passant par le service cartes grises, les plaques d'immatriculation, etc. Ce café-tabac-presses-loto se révèle être un vrai couteau suisse au service de la population.

Au cours d'une visite professionnelle, Alain lafrate découvre Luzinay et tombe sous le charme de cette commune actuellement en pleine expansion. Il s'y installe avec son épouse.

Tout naturellement, il quitte son ancien travail pour reprendre un café tabac ce qui lui permet de renouer avec ce qu'il considère comme la base de vraies relations commerciales.

Problème, le commerce qu'il reprend alors est assez mal placé. Ainsi, lorsque la municipalité de Luzinay construit dans le centre du bourg plusieurs cellules commerciales pour relancer la dynamique économique du bourg, il se porte candidat, devient locataire de la municipalité et transfère son commerce à deux pas de la mairie, bénéficiant, de surcroît, de nombreuses places de parking.

« Ici à Luzinay, il existe une vraie vie de village, ce n'est pas qu'un lieu de passage ou une cité dortoir, tout le monde se connaît », se félicite Alain lafrate.

Outre le tabac, la presse, le loto et le bar, à l'enseigne « Le Village », Alain lafrate et

son épouse développent d'autres rayons répondant aux demandes des habitants de la commune.

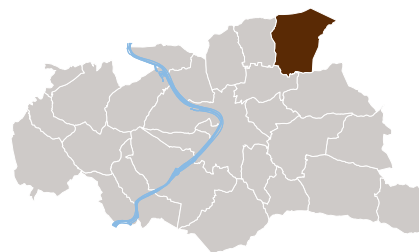
Outre un petit rayon librairie et papeterie et la fourniture de bouteilles de gaz, le couple propose ainsi des clés minutes, la gravure de médailles, de trophées et même des tampons et des plaques auto. Se sont rajoutées, l'impression de cartes de visite, de faire-part, de photos d'identité, mais aussi la délivrance de cartes grises, de cartes Vitale et la réception de colis pour les habitants qui commandent sur Internet.

■ Bar-tabac-presses-loto

30 route du Plan,
« Les balcons du centre »,
38200 Luzinay.
Tél. 04 74 57 93 39
www.magpresse-le-village.fr
Ouvert de 6 h 30 à 12 h 30 et
de 15 h 30 à 19 h 30 en semaine,
samedi compris, sauf le jeudi
Le dimanche, de 6 h 30 à 12 h 30.

aux entrepreneurs

et de plus d'une quarantaine d'artisans et d'entreprises, Luzinay est un village qui allie convivialité, attractivité et qualité de vie.



GAEC le Mas d'Illins : une conversion en bio réussie

Laurence et Jérôme Laval, couple d'éleveurs à Luzinay, ont décidé de se convertir au bio pour assurer la pérennité de leur exploitation. Cela n'a certes pas été facile, mais à l'arrivée, ils sont loin de regretter ce basculement qui leur a été très bénéfique.

Ce sont les parents de Jérôme qui ont créé cet élevage d'une centaine de vaches que le jeune couple a repris à leur retraite.

« Cela faisait longtemps que nous voulions passer en bio par conviction », explique Laurence Laval. « Mais il nous fallait un débouché pour que nous puissions vendre notre lait », précise-t-elle. L'opportunité se fait jour lorsque la coopérative Sodiaal décide de créer une ligne de production de lait bio. Un grand changement pour ce domaine qui se partage en 90 hectares de pâturage et 30 de cultures pour nourrir les bovins.

Ils le savaient et l'avaient anticipé : la conséquence du passage au bio est une baisse de rendement : un millier de litres de moins par an et par vache.

En revanche, le fait que les bêtes produisent moins « fait en sorte qu'elles sont en

meilleure santé et tombent moins souvent malades, car là aussi notre cahier des charges nous empêche d'utiliser les antibiotiques, hors nécessité absolue », explique Laurence.

À l'arrivée, le couple s'y retrouve largement, puisque la tonne de lait bio se vend 30 % plus cher à la coopérative.

Ils vendent ainsi 650 000 litres à la coopérative et écoulent eux-mêmes une petite partie de leur production, en l'occurrence 30 000 litres, par la vente directe.

Un modèle économique qui leur permet de faire travailler deux salariés, mais c'est aussi très important pour l'équilibre de vie, de



faire un break un week-end sur quatre et de pouvoir prendre des congés de temps à autre. Bref, une conversion bio réussie en tout point, susceptible de servir d'exemple à d'autres éleveurs.

■ Le Mas d'Illins

Chemin de Revou Bayard,
38200 Luzinay.
Ferme pédagogique.
Tél. 04 74 57 98 62

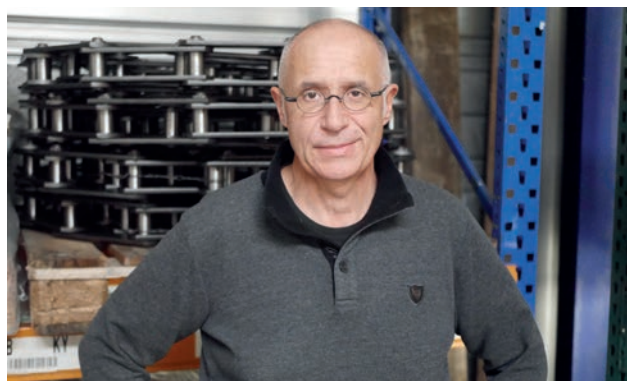
ACFD, une TPE spécialisée dans les chaînes de manutention qui croît à vive allure

ACFD est une société basée sur la zone d'activités de la Noyérée III. Franck Depaix, son créateur et dirigeant a su user de la souplesse et de la réactivité induite par la petite taille de son entreprise pour développer son marché de niche à bonne allure, celui des chaînes de manutention.

Franck Depaix a créé son entreprise dans un secteur qu'il connaît bien : une niche en pleine expansion, celle des chaînes de convoyage et de manutention, proposant des systèmes de convoyage, chaînes mécaniques, chaînes forgées et autres roues dentées de toutes tailles.

« Nos clients sont des entreprises qui ont besoin de transporter les produits qu'elles fabriquent d'un point A à un point B : il s'agit de cimentiers comme Vicat en Isère, par exemple, des aciéries, des fabricants de pâte à papier ou de panneaux de particules, des centrales d'incinération, voire encore des centrales thermiques », explique-t-il. Contrairement à certains de ses concurrents,

Franck Depaix a choisi de sous-traiter la fabrication, ce qui lui permet de se consacrer entièrement à ses clients ayant des besoins spécifiques. Pour ce faire, Franck Depaix se rend sur place pour appréhender les problèmes à résoudre et s'appuie ensuite sur ses ressources maison et son équipement informatique pour proposer une solution adaptée. Il va ensuite installer lui-même les chaînes chez le client. C'est cette proximité appréciée de ses clients qui fait son succès. Fait rare pour une entreprise de cinq salariés, ACFD s'est aussi développée à l'export (Algérie, Sénégal, Bénin, Burkina-Faso...)



qui représente déjà 25 % de son chiffre d'affaires.

L'entreprise a réalisé 2,6 millions d'euros de chiffre d'affaires lors de son dernier exercice et devrait frôler les 3 millions d'euros lors de l'exercice en cours.

■ ACFD

Franck Depaix, gérant ;
78 ZA La Noyérée III, 38200 Luzinay
Tél. 04 37 02 24 60
Mail : contact@societe-acfd.com
Web : www.societe-acfd.com

La zone du Rocher

est une zone à vocation artisanale et industrielle. L'extension de la zone du Rocher située à Estrablin s'étend sur 9 hectares et compte 21 parcelles dont 3 aujourd'hui vendues. Les parcelles viabilisées ont une surface allant de **1 500 m² à plus de 32 000 m²**.

Une structure pour les porteurs de projet : la pépinière

La pépinière d'entreprises est une structure d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises.

Son objectif est d'aider et de renforcer les chances de succès de ses entreprises, de leur développement à leur insertion dans le tissu économique local.

La pépinière, c'est la garantie d'un accompagnement individuel et collectif et un facilitateur de réseau.

Depuis plusieurs années, l'Agglo et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère sont partenaires autour de la thématique de la création d'entreprise. La pépinière est l'illustration parfaite de ce lien étroit entre les deux structures puisque la CCI assure l'animation de la pépinière et l'Agglo la gestion locative des bureaux qui accueillent les entreprises.

**PEPINIERE
D'ENTREPRISES**

■ Pour en savoir plus :

Valérie Le Poulard,
Animatrice pépinière
04 27 87 80 20 - 06 14 16 03 78
pepiniere@vienne-condrieu-agglomeration.fr



La zone du Rocher 1^{re} Zone d'Activités en France 100% photovoltaïque, et demain autonome en énergie

Engagée dans son Plan Climat Énergie Territorial et dans une démarche Territoire à Énergie Positive, Vienne Condrieu Agglomération a souhaité faire de la zone du Rocher, située à Estrablin, une zone exemplaire en matière de développement durable. L'Agglo a ainsi impulsé un partenariat d'envergure avec Engie visant à équiper en panneaux photovoltaïques tous les bâtiments de la zone.

ENGIE Entreprises & Collectivités, sélectionnée à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt, assure donc la réalisation de l'opération. La solution retenue comprend l'équipement en panneaux photovoltaïques de tous les bâtiments et le développement d'un réseau de répartition et de stockage de l'énergie entre les différentes entreprises. Elle permettra à terme d'atteindre l'autonomie énergétique de la zone avec ses 20 000m² de panneaux installés en toiture et de développer l'autoconsommation.

L'Agglomération, propriétaire du foncier, a aménagé et viabilisé la zone. Elle demande aux entreprises souhaitant s'implanter d'intégrer les préconisations énergétiques et photovoltaïques d'ENGIE dans la conception de leur bâtiment (éclairage, ventilation, chauffage, orientation et pente de la toiture, résistance de la structure, emplacement de stockage électrique, fourreaux). En contrepartie de la mise à disposition d'ENGIE de leurs toitures, les entreprises bénéficient d'une énergie locale compétitive et pourront disposer gratuitement de leurs installations photovoltaïques au terme du bail de 20 ans ; la productivité annoncée étant d'environ 85% au bout de cette période.

ENGIE pose les panneaux sur les bâtiments, au fur et à mesure de leur

implantation, et finance le système de gestion de l'énergie à l'échelle de la zone. L'objectif est progressivement de développer l'autoconsommation collective et de répartir l'énergie produite entre les différentes entreprises implantées. Un système de monitoring et de gestion adapte la production d'électricité aux variations des consommations et pilote les charges des véhicules électriques en fonction de la disponibilité de l'énergie et de la puissance des stockages.

Le déploiement des équipements photovoltaïques a débuté en juin 2018 avec l'installation des panneaux sur Carré d'Ébène (créateur de coffrets et écrans) et la mise en place d'onduleurs bidirectionnels et d'une batterie début octobre. Carré d'Ébène est le 1^{er} bâtiment équipé de la zone avec l'installation d'une centrale de 100kWc (soit 550 m² de panneaux) sur la toiture de l'entreprise. Les 2/3 de l'installation permettent à l'entreprise d'auto-consommer 1/3 de ses besoins en électricité ; le reste de l'électricité produite est redistribuée sur le réseau Enedis. Par ailleurs, ENGIE a installé une ligne dédiée à la recharge du véhicule électrique utilisé par Carré d'Ébène.

Le Département du Rhône aux côtés de l'Agglo

En octobre dernier, Christophe Guilloteau, président du Conseil départemental du Rhône, et Thierry Kovacs, président de Vienne Condrieu Agglomération, ont souhaité réunir les 12 maires des communes de Vienne Condrieu Agglomération situées dans le Rhône afin d'échanger sur les principaux dossiers communs entre le Département et l'Agglo.



4 dossiers en matière d'infrastructures et de transports

Le passage à niveau de la RD103E à Saint-Romain-en-Gier

Celui-ci est particulièrement dangereux et accidentogène. Une première étude réalisée en 2010 prévoyant des solutions chiffrées entre 14 et 38 millions d'euros avait conduit à l'abandon du projet. L'Agglo et le département ont annoncé que de nouvelles études seront lancées dès la fin 2018 en lien avec la SNCF, l'État et la Région, afin de définir des solutions financables pour améliorer le passage à niveau et la sécurité des usagers.

Lors de sa dernière assemblée plénière, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a voté un Pacte à hauteur de 50 M€ pour renforcer et accélérer les travaux d'amélioration et de suppression de passages à niveau, dont celui de Saint-Romain-en-Gier.

Le projet de contournement du centre bourg de Longes

Celui-ci a pour objectif de dévier le trafic du centre bourg, aujourd'hui difficilement praticable par les engins agricoles et les poids-lourds, et de desservir la zone à vocation d'habitation potentielle de la « Charpière ». Une étude sera lancée pour vérifier l'opportunité du projet, s'assurer de la faisabilité de l'opération et en réactualiser le coût. Le rendu est attendu pour le premier trimestre 2019.

Le carrefour au niveau du pont barrage entre la RD 386 et la RD45E

Il s'agit là d'un carrefour dangereux, notamment au niveau du tourne à gauche pour les véhicules venant du pont barrage et allant au sud et extrêmement accidentogène. Un dispositif sera mis en place de manière à sécuriser ce carrefour au cours du printemps 2019.

Le pont de Condrieu

il a été proposé de réaliser pour le premier semestre 2019 une étude trafic permettant de quantifier et analyser les flux et une étude d'ancrage au sol de l'infrastructure.



1 dossier portant sur la mutualisation de locaux

Le projet évoqué par les deux collectivités consiste à mutualiser le siège de l'ex CCRC, situé à Condrieu. Il s'agit d'installer dans cette future maison des services publics des services de la Maison du Rhône et les services Jeunesse et Emploi-Insertion de Vienne Condrieu Agglomération, actuellement à l'étroit au 15 rue des Granges à Condrieu.

Cette initiative s'inscrit dans une logique d'optimisation et d'accessibilité des services au public de la Région de Condrieu et du Rhône.

Le Département du Rhône prévoit de déployer ses services de la protection maternelle et infantile (médecin, puéricultrice, sage-femme, psychologue) et ses services sociaux (assistantes sociales).

Le projet prévoit un partage en deux pôles :

- Le pôle médico-social au rez-de-chaussée avec les services du département (54 m² de bureaux) ainsi que les permanences hébergées aujourd'hui rue des Granges (bureau de 12 m²) ;
- le pôle jeunesse et emploi de l'Agglo à l'étage de (90 m² de bureaux).

Les travaux de la plateforme de mobilité avancent

Depuis mai 2018, Vienne Condrieu Agglomération a engagé les travaux de restructuration du site dédié à l'exploitation et à la maintenance des bus et cars des sociétés Vienne Mobilités, SEM VFD et Cars Faure.

Propriété de Vienne Condrieu Agglomération, ce site deviendra à terme la plateforme de mobilité territoriale de l'agglomération. Les travaux permettront notamment le développement de l'activité à court et moyen terme, l'accroissement de la compétitivité et une politique environnementale et énergétique ambitieuse.

Le projet a été conçu par l'équipe de maîtrise d'œuvre dirigée par le cabinet d'architectes Lyonnais B-CUBE.

Le chantier s'étale sur une durée de 18 mois. Compte tenu de la nécessité de maintenir l'activité pendant les travaux, un phasage très contraint a été mis en place. Il permet notamment de construire les nouveaux équipements (ateliers de maintenance et station de distribution gasoil) avant de déconstruire les anciens équipements pour terminer l'aménagement du site et la création de la station GNV.



Bassin de rétention
Travaux en cours
> livraison fin 2019

Atelier de maintenance des bus
Travaux en cours >
livraison printemps 2019

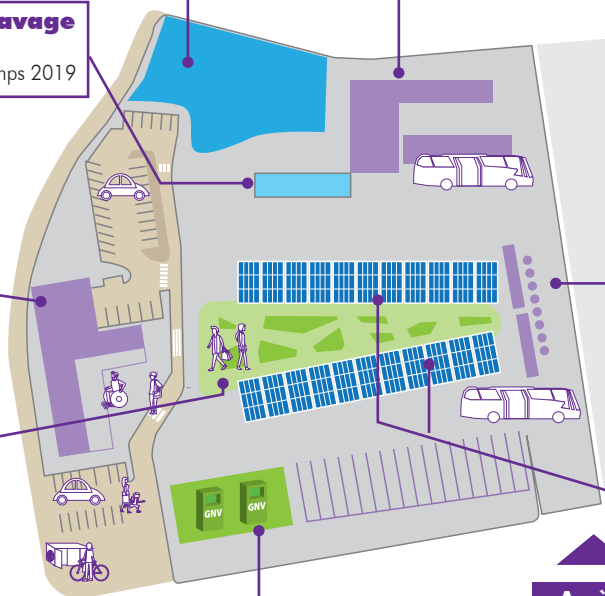
Station de lavage
Travaux en cours
> livraison printemps 2019

Distribution de gasoil
Travaux en cours
> livraison printemps 2019

Bâtiment administratif
existant conservé



Ilôt central
• circulation piétonne
• bornes d'entretien bus
Travaux en cours
> livraison printemps 2019



Accès bus et cars

Ombrières photovoltaïques
Travaux en cours
> livraison automne 2019

Accès véhicules et piétons

Station de distribution de gaz naturel pour véhicules
Travaux en cours > livraison automne 2019

Les clauses d'insertion sont utiles

Les clauses d'insertion sont un véritable levier pour l'emploi à destination des publics en recherche active d'emploi.

Sur notre territoire, les clauses d'insertion sont intégrées dans les différents marchés de l'agglomération, des bailleurs et des communes depuis 2011. Elles ont permis de générer à ce jour plus de 96 000 heures de travail.

Plus de 320 personnes (demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux, jeunes sans qualification...) ont pu travailler grâce à ce dispositif. Ceci correspond à près de 500 contrats de travail.

Le service Emploi Insertion de l'Agglo accompagne les donneurs d'ordre publics (communes, bailleurs...) ou même privés dans l'intégration des clauses d'insertion dans leurs marchés. Au sein de l'Agglo, le nécessaire a été fait pour que tous les marchés puissent intégrer les clauses, dès l'instant où cela est possible.

Ce travail de sensibilisation interne et externe auprès des donneurs d'ordre a porté ses fruits, car au démarrage du dispositif on comptait à peine 700 heures de travail sur l'année 2011 et 4 personnes concernées.



Les personnes éligibles aux clauses d'insertion sont en règle générale accompagnées de façon renforcée dans le cadre de leur recherche d'emploi. Le référent emploi de la personne s'appuie entre autres sur les clauses pour générer des étapes de parcours et viser la sortie du dispositif par une solution d'emploi pérenne.

L'exemple d'Atef est assez représentatif du parcours jalonné d'étapes qu'effectuent les bénéficiaires de ce dispositif.

Zoom sur le parcours d'Atef

Atef, âgé de 38 ans, bénéficiaire du RSA, accompagné dans le cadre de sa recherche d'emploi par le PLIE de l'Agglo, a été orienté auprès de l'agence d'intérim d'insertion Déclic qui exerce sur notre territoire.

Déclic a positionné Atef sur divers marchés publics avec clauses en qualité de manœuvre parce qu'il était très actif dans ses recherches d'emploi. Son absence de qualification et de

mobilité ne l'ont pas empêché d'avoir accès aux clauses d'insertion.

Les différentes missions effectuées par Atef lui ont permis d'acquérir de nouvelles compétences, de valider son projet professionnel, mais également d'acquérir des droits à la formation.

Déclic a pu participer au financement de la formation. Atef a intégré et validé la formation professionnelle certificat de compétence professionnel 1 du titre professionnel : constructeur professionnel en voiries et réseaux avec les Compagnons du Tour de France. Grâce à cela, il est en activité pérenne sur un poste d'ouvrier voirie et réseaux divers depuis maintenant plus d'un an.

■ Pour en savoir plus :

Pascal Reynaud
Chargé de Mission Clauses d'Insertion
Chargé de Relations Entreprises
preynaud@vienne-condrieu-agglomeration.fr
Tél : 04 27 87 80 16

L'école de la deuxième chance

L'école de la deuxième chance est un dispositif à destination des jeunes adultes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire. L'Agglo participe au financement de ce dispositif à hauteur de 30 000 euros par an depuis sa création en 2011 sur le site de Vienne.

Il permet aux jeunes qui l'intègrent, pour une durée moyenne de 6 mois, de consolider leurs compétences générales et de se confronter à différents métiers pour valider un projet professionnel. À l'issue de celui-ci, les jeunes accèdent directement à l'emploi ou à une formation qualifiante, le plus souvent en alternance. En Isère, l'E2C est une association

départementale composée de 3 sites : Grenoble, Voiron et Vienne. En ce qui concerne le site de Vienne, il a accueilli en 2017 40 stagiaires dont 29 habitant le Pays Viennois. 23 d'entre eux sont sortis de formation cette même année, notamment 3 pour partir en CDI, 5 en CDD de 3 à 6 mois, 1 en service civique, 1 en contrat de professionnalisation et 3 en contrat d'apprentissage.

Cette structure permet d'offrir une seconde chance aux jeunes qui le souhaitent et de les aider à évoluer, à concrétiser leur projet professionnel et à accéder à un emploi durable.



■ Pour en savoir plus :

Sophie Rousseau
06 88 01 99 45
info@e2c38.fr
<http://www.e2c38.fr>

Règlement de collecte des déchets

Vienne Condrieu Agglomération assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Un nouveau règlement de collecte s'applique sur l'ensemble du territoire. Les principales dispositions sont présentées ci-dessous.

■ **Plus d'informations :** l'intégralité du règlement de collecte est consultable en ligne <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/dechets/>

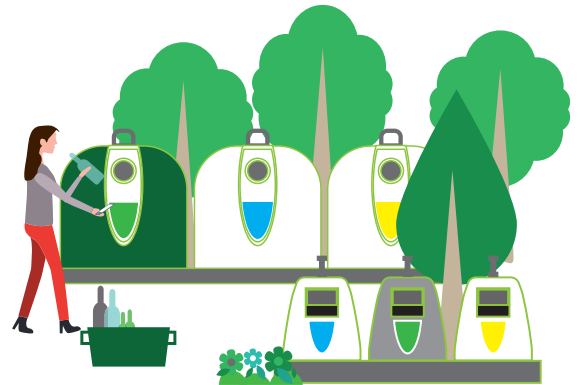


■ Règle n°1

Je trie mes déchets pour favoriser leur recyclage et pour me conformer aux consignes en vigueur.

■ Règle n°2

Je jette mes emballages en verre exclusivement dans les points d'apport installés sur le territoire. **Les apports sont interdits entre 22h et 7h** afin de préserver la tranquillité des riverains.



■ Règle n°3

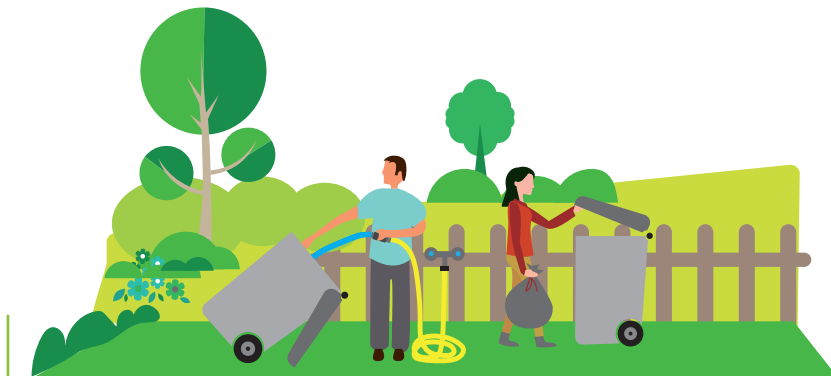
Je sors mon bac de collecte la veille au soir et je le rentre après la collecte.

Il est interdit de laisser son bac en permanence sur la voie publique. La collecte est assurée toute l'année, elle peut être reportée les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier et en cas de perturbations (neige, verglas, rue impraticable...).



■ Règle n°4

Les bacs sont rattachés à mon adresse, je ne les déplace pas sur le territoire, je n'emmène pas les bacs lors de mon déménagement. L'Agglo assure la dotation de bacs pour les nouvelles habitations.



■ Règle n°5

J'assure la propreté de mon bac : j'utilise des sacs fermés pour les ordures ménagères et je lave régulièrement le bac. L'Agglo assure les réparations en cas de casse.



■ Règle n°6

Aucun déchet ne doit être posé au sol, hors d'un bac ou à proximité des points d'apport. Ces déchets ne seront pas collectés, et considérés comme **un dépôt sauvage passible d'une contravention.**

■ Plus d'informations :

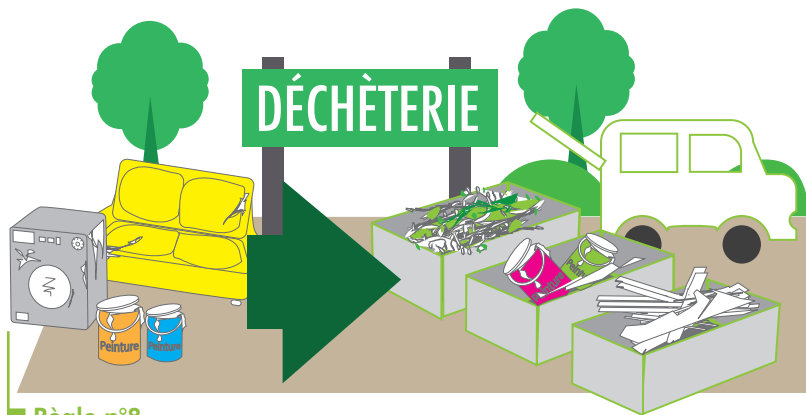
retrouvez sur le site internet Agglo :

- Le calendrier de collecte de chaque commune
- Les informations d'accès en déchèterie (horaires et adresse)
- Les formulaires de demande de dotation/réparation de bac, la demande de mise à disposition d'un composteur
- Les consignes de tri et des conseils au quotidien



■ Règle n°7

Je n'entrave pas la circulation du camion de collecte. Le stationnement gênant et le mauvais élagage des arbres sont responsables de nombreux incidents, cela pénalise l'ensemble d'une rue ou d'un quartier.



■ Règle n°8

Les gravats, les déchets dangereux, les déchets végétaux et les déchets encombrants notamment doivent être déposés à la déchèterie. Si le contenu des bacs présentés à la collecte n'est pas conforme, les déchets ne seront pas collectés et laissés à la charge de l'utilisateur.



■ Règle n°9

Je respecte la qualité de l'air en ne brûlant aucun déchet. Cela concerne également les déchets verts dont le brûlage est interdit.



4 nouvelles dates de formation au compostage

Les déchets organiques représentent près de 30 % des déchets que nous jetons dans nos poubelles ; 30 % qui pourraient être détournés des ordures ménagères pour obtenir un engrais pour les plantations.

La solution ? Le compostage

L'Agglo propose gratuitement aux habitants des composteurs destinés à recevoir les déchets de cuisine et de jardin. Aujourd'hui, plus de 7 500 composteurs individuels ont été distribués sur tout le territoire.

Afin de renforcer cette action, Vienne Condrieu Agglomération vous propose une après-midi de formation gratuite. **Le 13 mars 2019 (à Estrablin), le 27 mars 2019 (à Villette-de-Vienne), le 22 mai 2019 (à Condrieu) et le 25 septembre 2019 (à Vienne) sur la pratique du compostage :**

- Gestion des gros volumes dans une approche simple et pratique (tonte, mulching, paillage, broyage...).
- Définition des déchets compostables, des règles de base et des gestes utiles, utilisation du compost...
- Visite d'un jardin pour observer et discuter autour de la pratique des participants.

■ Inscrivez-vous au plus vite sur

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

(rubrique actualités)

ou contactez le Service Environnement à

environnement@vienne-condrieu-agglomeration.fr

ou au 04 74 53 45 16.

Quel avenir pour mon territoire, d'ici 2040 ?

153 communes s'engagent pour un développement cohérent et durable des Rives du Rhône !



Quel avenir pour un territoire situé au cœur des dynamiques de la moyenne vallée du Rhône et dans l'aire d'influence de la métropole lyonnaise ? En matière d'habitat, de commerce, d'agriculture, de développement économique, d'environnement, d'énergie, de transports... ? De Vienne à Annonay, en passant par Hauterives ? Les élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) travaillent sur cette question depuis plusieurs années, notamment au travers de l'élaboration d'un document d'urbanisme : le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot).

Le Scot : qu'est-ce que c'est ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale est un outil d'urbanisme, élaboré par des élus locaux, dont la finalité est de planifier l'aménagement et le développement d'un bassin de vie pour le long terme (20-25 ans). Il fixe des orientations et objectifs notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de transports, d'agriculture... Ces orientations sont ensuite traduites dans les documents d'urbanisme locaux (Plans Locaux d'Urbanisme, Programmes Locaux de l'Habitat...).

Pourquoi un Scot sur le territoire des Rives du Rhône ? Ça m'apporte quoi au quotidien ?

Conscients des enjeux d'un territoire de moyenne vallée du Rhône, les élus de 153 communes développent des coopérations, visant à **mieux répondre aux besoins des habitants et des entreprises au quotidien, à préserver leur cadre de vie** et à affirmer la place du territoire des Rives du Rhône dans l'échiquier métropolitain et régional.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) est l'un des outils mobilisés. Il permet de fixer un cap sur ce territoire situé aux confins de 5 départements et de mettre en cohérence les politiques publiques menées par les 7

intercommunalités et les communes, en matière de logements, de transports, de développement économique, de paysages, de commerces et de services de proximité notamment.

Il est l'occasion également de se saisir collectivement des grands enjeux et défis de demain, en matière de ressources alimentaires (préservation des terres agricoles, protection de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...), de ressources énergétiques (diminution du recours aux énergies fossiles, développement des énergies renouvelables), de santé et de climat (diminution des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de la ressource en eau...).

Le territoire de l'Agglo est déjà couvert par le Scot, approuvé en 2012. Aussi, les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) des communes qui ont été approuvés sont compatibles avec ses principes.



Marielle Morel
5^e Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire

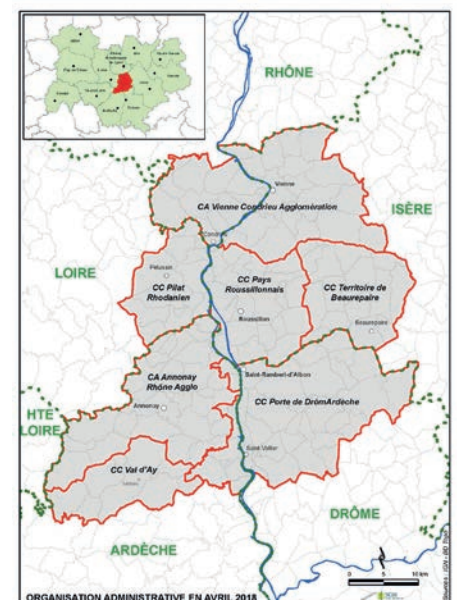
La parole à

Le Scot est un document complexe qui semble souvent peu concret pour le grand public. Néanmoins ce document d'urbanisme obligatoire est essentiel. Par un réel travail collectif, cette révision nous a permis de bâtir une vision stratégique pour le développement de notre territoire dans l'intérêt de tous.

Sa révision a été engagée dès 2013 pour intégrer des territoires qui partagent des enjeux communs : l'agglomération d'Annonay, le territoire de Beaurepaire, Saint-Vallier/Hauterives.

Quelques chiffres clés

- 7 EPCI
- 153 communes
- 5 départements
- 270 000 habitants environ
- 1 866 km²
- 1 fleuve, le Rhône, traverse le territoire du nord au sud



À l'occasion du conseil syndical du 26 juin, les élus ont débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).



Quelles sont les grandes étapes d'élaboration du Scot ?

Les grandes orientations débattues le 26 juin 2018

Ambition 1 : Les Rives du Rhône : territoire dynamique de la moyenne vallée du Rhône

- 1.1 Mettre en synergie les dynamiques économiques
- 1.2 Améliorer les mobilités, en particulier Est-Ouest
- 1.3 Conforter un développement démographique maîtrisé
- 1.4 Organiser un développement équilibré autour de l'armature urbaine du territoire

Ambition 2 : Intensifier les efforts pour faire évoluer les modes de développement

- 2.1. Protéger les ressources indispensables au développement du territoire
- 2.2. Valoriser économiquement les ressources du territoire
- 2.3. Revitaliser les centralités par le renouvellement urbain

Les objectifs à atteindre pour la réussite du projet

Objectif 1 : Valoriser les différentes formes d'économies locales

- 1.1 Soutenir l'industrie et l'artisanat, dans un contexte de mutation économique
- 1.2 Faciliter le développement des activités tertiaires et de services
- 1.3. Soutenir et consolider l'activité agricole et sylvicole
- 1.4. Equilibrer et stabiliser l'offre commerciale
- 1.5. Promouvoir le tourisme et la culture comme outil de développement économique du territoire

Objectif 2 : Intégrer les composantes environnementales et paysagères dans le développement du territoire

- 2.1 Positionner le paysage comme une composante à part entière du projet
- 2.2 Maintenir voire améliorer la richesse et la fonctionnalité écologique du territoire
- 2.3 Valoriser les diverses et nombreuses ressources du territoire
- 2.4 Limiter la vulnérabilité et l'exposition des populations aux risques et nuisances d'aujourd'hui comme de demain
- 2.5 Accompagner la transition énergétique et climatique

Objectif 3 : Améliorer les conditions d'accessibilité et de mobilité pour les habitants et les entreprises

- 3.1 Valoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- 3.2 Améliorer les conditions d'accessibilité sur le territoire, en s'appuyant sur les infrastructures existantes et futures
- 3.3 Atténuer les nuisances du trafic routier

Objectif 4 : Offrir des logements à tous dans des cadres de vie diversifiés, tous de qualité

- 4.1 Accueillir les habitants en ville et en campagne
- 4.2 Bâtir pour tous et pour mieux vivre ensemble
- 4.3 Favoriser le renouvellement urbain et à l'adaptation du parc existant
- 4.4 Optimiser l'efficacité foncière et la qualité architecturale et urbaine des nouveaux projets d'habitat
- 4.5 Conforter l'offre de services en cohérence avec les politiques de développement résidentiel
- 4.6 Accompagner et valoriser le déploiement des infrastructures numériques

Vous informer et vous exprimer sur le projet !

Pour prendre connaissance des orientations débattues le 26 juin 2018 par les élus, et qui concernent votre cadre de vie, ou de toute autre information liée au Scot, vous pouvez :

- **Consulter le site Internet www.scot-rivesdurhone.com**, mis à jour régulièrement (les principaux documents liés à la révision sont disponibles dans la rubrique « téléchargement »).
- **Vous abonner à la lettre d'information www.scot-rivesdurhone.com**
- **Consulter le dossier de concertation** au siège du Syndicat mixte des Rives du Rhône et de Vienne Condrieu Agglomération et vous exprimer dans le registre. Le dossier est mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des études.
- **Participer à l'enquête publique** (consultation des documents, rendez-vous avec le commissaire enquêteur). Des informations sur les lieux et dates et modalités de l'enquête seront communiquées par voie de presse en temps voulu.

■ Contacts

Syndicat mixte des Rives du Rhône :
Espace Saint-Germain, bâtiment Orion
30, avenue Général Leclerc
38 200 Vienne
04 74 48 64 71
contact@scot-rivesdurhone.com

Amélioration de l'habitat : des aides existent



Christophe Charles

conseiller délégué en charge du développement et de la rénovation de l'habitat

La parole à

L'OPAH dont l'Agglo a confié l'animation à Soliha, donne un coup de pouce aux propriétaires désireux de s'engager dans la rénovation de leur logement.

Cette assistance gratuite permet aux propriétaires de définir un projet en adéquation avec leurs besoins et d'obtenir des aides financières. Alors, si vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement, n'hésitez pas à contacter Soliha.

Aider à améliorer la qualité du parc de logements est un enjeu important pour le territoire. C'est pourquoi l'Agglo accompagne les propriétaires dans la réalisation des travaux de rénovation de leur logement et leur propose des conseils techniques et financiers. Des aides sont mises en place par l'intermédiaire de deux dispositifs selon la commune de résidence.

L'OPAH se termine en août 2019

L'OPAH qui existe depuis 2016 sur les communes situées sur la rive gauche, entre dans sa dernière année. Après le 31 août 2019, il sera trop tard pour bénéficier des subventions proposées par l'Anah et l'Agglo. Pour rappel, les aides peuvent être mobilisées par des propriétaires occupants ou des propriétaires bailleurs sous certaines conditions.

Gérard Ribailhier, propriétaire bailleur d'un immeuble de 20 logements à Vienne

« Notre dossier doit passer en commission en décembre. Il prévoit le soutien financier sur la base d'un projet d'isolation thermique de 17 logements et l'équipement d'une chaudière à gaz à condensation. L'investissement pour nous est de 350 000 € sur une période de trois ans et les aides auxquelles nous pouvons prétendre peuvent atteindre entre 35% et 40%. »

Jeannette Kinossian, propriétaire occupante à Vienne

« Compte tenu de mon âge et de mon état de santé, j'ai souhaité remplacer ma baignoire par une douche italienne dotée d'une barre d'appui. Cela m'a changé la vie car j'avais d'énormes difficultés à enjamber la baignoire, et à la longue je risquais une mauvaise chute. L'OPAH a été un coup de pouce indispensable pour financer ce projet. »

Témoignages

Monsieur et Madame Sagnes, propriétaires occupants en copropriété (99 logements)

« L'aide est très utile. Grâce à elle, nous avons pu faire en une seule fois les façades, le changement de volets et de fenêtres. Nous avons été bien conseillés et les démarches ont été simples. Nous sommes satisfaits. »

AVANT



APRÈS



Votre logement est situé

Selon où se situe le logement à réhabiliter, les personnes à contacter pour s'informer ne sont pas les mêmes et les aides financières peuvent varier.

• Dans les communes de l'Agglo situées en Isère

Contactez Soliha Isère Savoie

N° Vert 0 805 030 043

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

vienn-condrieu-agglomeration@soliha.fr

> Permanences d'information tous les mercredis de 14h à 16h dans les locaux de Vienne

Condrieu Agglomération

• Dans les communes de l'Agglo situées dans le Rhône

Contactez Soliha Rhône et Grand Lyon :
04 37 28 70 20 - a.richard@soliha.fr

Vers une OPAH-Renouvellement Urbain pour le centre-ville de Vienne

Le programme « Action cœur de Ville » prévoit une étude pré-opérationnelle à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat renouvellement urbain sur le centre-ville de Vienne. Cette étude, à partir du diagnostic de l'étude du marché sur le logement et de l'étude stratégique urbaine sur les îlots à requalifier, doit permettre de définir les objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'OPAH-RU qui sera comprise dans le projet.



Cap vers la transition énergétique

Zoom sur deux actions récentes

Vienne Condrieu Agglomération poursuit son engagement massif en faveur de la transition énergétique du territoire au travers de son Plan Climat et de sa stratégie TEPOS. De nombreuses actions sont déjà mises en œuvre : la 1^{re} centrale photovoltaïque sur la Zone du Rocher, la méthanisation des boues de la station d'épuration, l'économie circulaire et la mobilité GNV, l'éclairage public, la politique vélo, les flottes de véhicules électriques...

En agissant dès aujourd'hui à 360° et en associant tous les acteurs du territoire, Vienne Condrieu Agglomération s'inscrit pleinement dans une trajectoire de territoire à énergie positive à horizon 2050.

Des gymnases moins énergivores

Par la convention « Territoire à énergie positive », l'Agglo s'est engagée à investir dans la rénovation énergétique de son patrimoine bâti.

La rénovation entreprise dans deux gymnases du territoire, Georges Brassens à Pont-Évêque et Claude et Germain Grange à Seyssuel doit permettre à minima une réduction des consommations énergétiques de 25% des bâtiments concernés.

L'audit des bâtiments réalisé en 2015 par les services de l'Agglo classait ces deux gymnases prioritaires pour des questions énergétiques et de pérennité. Ces deux équipements étaient vieillissants, énergivores et souffraient de multiples problèmes (étanchéité, problèmes structurels notamment). Les travaux ont été programmés entre mai et septembre 2018. Ils ont consisté pour le gymnase Georges Brassens à la réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la toiture, au renforcement structurel de la toiture, au remplacement des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire et à l'amélioration des équipements

de ventilation. La totalité du gymnase a été mise en accessibilité.

Pour le Gymnase Claude et Germain Grange, il s'agissait de la reprise de l'isolation thermique de l'ensemble de l'enveloppe (façades et toiture), de la réfection des parements façades, du renforcement charpente, du remplacement des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de l'amélioration des équipements de ventilation.

Enfin, les dispositifs de lumière ont été changés en LED dans les deux gymnases afin d'économiser de l'énergie.

Un nouveau véhicule roulant au Gaz Naturel pour Véhicule

La convention Territoire à Energie positive pour la croissance verte (TEPCV), signée en décembre 2016, prévoit l'achat de 5 véhicules lourds en remplacement de 5 véhicules diesel : 2 bennes à ordures ménagères et 3 bus urbains du réseau L'Va. Le tout premier véhicule de l'Agglo fonctionnant au Gaz Naturel Véhicule est une benne à ordures ménagères mise en circulation en octobre dernier.

Le véhicule poids lourd au GNV présente des caractéristiques favorables à l'environnement :

- - 85 % de CO2
- - 70 % d'Oxyde d'azote
- - 95 % de particules fines !!

En plus de son respect pour l'environnement, le GNV a la particularité de n'émettre ni odeur ni fumée, et de faire 2 fois moins de bruit que les véhicules à moteur diesel. Cela participe à une meilleure qualité de l'air, mais apporte aussi moins de nuisances pour les riverains et un meilleur confort de travail pour les équipiers de collecte.

L'investissement sur ce véhicule est de 235 000 euros, avec une participation TEPCV.

Entre 2019 et 2020, 1 benne supplémentaire sera achetée pour les ateliers de Saint-Alban et 3 bus urbains. L'Agglo innove une fois de plus en réservant 20% de sa production de biométhane pour les besoins de ses véhicules. Ainsi, cette première benne à ordures ménagères roulera grâce au gaz produit à la station d'épuration.



Visite des travaux de la voie verte le 3 juillet

À quoi sert la commission intercommunale d'accessibilité de l'Agglo ?

La commission consultative dédiée à l'accessibilité est composée d'élus, de représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées, les personnes âgées et les acteurs économiques. Cette commission accompagne les services de l'Agglo dans le respect des normes d'accessibilité dans ses domaines d'intervention.

Les associations ou organismes de personnes handicapées qui siègent à la commission intercommunale d'accessibilité représentent tous les types de handicap, que celui-ci soit physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique. Leur participation active permet un travail de fond, utile à tous.

Le rôle de la commission d'accessibilité est de dresser le constat de l'état d'accessibilité des

bâtiments, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport de l'année 2017 est téléchargeable sur le site internet :

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Des visites sur site sont organisées

régulièrement pour les membres de la commission. Par exemple en 2018, le premier tronçon du chantier de la voie verte a été évalué en avril. Les aménagements au gymnase de Pont-Évêque, à la future maison des services publics (siège de l'ex-CCRC) à Condrieu et au niveau des trottoirs quai Jean Jaurès à Vienne ont été visités et évalués fin novembre.



Thierry Quintard

Conseiller délégué à l'accessibilité et au handicap

La parole à

En 2018, l'Agglo achève l'Agenda d'Accessibilité Programmée, validé par le préfet de l'Isère le 22 octobre 2015. L'ensemble des bus l'va sont accessibles depuis la fin de l'année 2016. En 2019, Vienne Condrieu Agglomération poursuivra son travail autour de l'accessibilité des points d'arrêts de transport et lancera des études de faisabilité technique et financière pour les points d'arrêts de la Rive Droite.

Élus représentants Vienne Condrieu Agglomération

Membres titulaires : Thierry Quintard, Virginie Ostojic, Christian Janin.

Membres suppléants : Lucette Girardon-Tournier, Max Kechichian, Saadia Lemaissi, Brigitte Pham-Cuc

Nom des représentants des associations	Associations membres
Hélène Phillipon-Laval	AFIPH Isère Rhodanienne
Marie-Claude Borde	Association des Paralysés De France
Martine Chaffat	UNRPA
Delphine Pérez Siegrist	Handivienne
Marie-Paul Girodet	Voir Ensemble
Lucie Meunier	FNATH Les accidentés de la vie
Pierre Cerda	Messidor Isère
Armand Decottignies	CARPAccess
Serge Bouchet	Articom
Corinne Paris	Vienne Atout Commerce



Chuzelles

Aménagement de la rue de Boiron

Cette opération coordonnée avec la commune de Chuzelles s'est achevée fin octobre 2018 et a permis la réalisation de travaux liés à la réduction des vitesses des usagers de cette voie communale : création d'une zone 30, organisation du stationnement réduisant la chaussée, réalisation d'un plateau ralentisseur au carrefour avec la Route Départementale 123 A, création d'un trottoir accessible et sécurisé. Des améliorations ont été également apportées à la collecte et l'évacuation des eaux pluviales de voirie.

■ Le montant des travaux à charge de l'Agglo s'élève à 102 000 € TTC.



Christian Janin
Vice-président en charge de la voirie communautaire

La parole à

La commission voirie est aujourd'hui totalement opérationnelle et travaille efficacement.

Je tiens à remercier les élus des communes pour la solidarité dont ils ont fait preuve lors des dernières inondations sur le territoire. Leur soutien et aide ont été précieux. L'intercommunalité, c'est aussi ça !

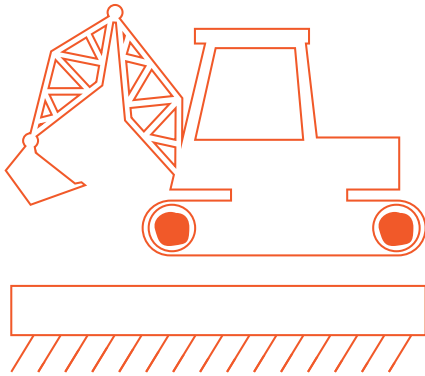


Moidieu-Détourbe

Route d'Estrablin

Les travaux de requalification de la Route d'Estrablin, aux abords des écoles ont été exécutés cet été. Ils font partie de l'opération d'aménagement du centre bourg de Moidieu-Détourbe qui avait vu en 2016-2017 la réfection ou le renforcement de différents réseaux enterrés. Cette opération coordonnée avec la commune a permis cette année d'accompagner les travaux des écoles. Ainsi une section de la Route d'Estrablin a été rénovée avec la création de trottoirs de part et d'autre de la chaussée, la mise en accessibilité des arrêts bus, la réalisation d'un plateau ralentisseur et l'instauration d'une zone limitée à 30 km/h.

■ Le montant des travaux à charge de l'Agglo s'élève à 60 000 € TTC.



Aménagement de la Raie Brunet

Le chantier relatif aux aménagements de sécurité du chemin de la Raie Brunet s'est déroulé durant l'été. L'ensemble des dispositions prévues au projet a été réalisé, accompagnant ainsi l'instauration, par la commune de Pont-Évêque, d'un sens unique en partie basse de la rue : mise en place de chicanes, ralentisseurs imposant une vitesse réglementée à 30 km/h, matérialisation d'un cheminement pour les piétons, amélioration de la gestion des eaux pluviales de voirie, mise en œuvre d'un nouveau revêtement de chaussée.

■ Le montant des travaux à charge de l'Agglo s'élève à 120 000 € TTC.



Pont-Évêque



LES DATES

LES JEUDIS

Les conférences, ateliers, débats commencent à 19h30 et se terminent à 21h00. Attention, le programme évolue au cours de l'année, retrouvez le sur upop-paysviennois.fr

JANVIER

▲ **Mercredi 09/01/19**

Amphi du collège Ponsard

« Le mythe du développement » B. Clémentin, directeur du journal « La décroissance »

■ **10/01/19 – Bar du Théâtre de Vienne**

« Néo Libéralisme et éducation » Ch. Buty

■ **17/01/19 – Maison de la culture arménienne de Vienne**

« Sade, au bonheur du mal, 1^{re} partie » G. Jolivet

■ **24/01/19 – Maison de la culture arménienne de Vienne**

« Sade, au bonheur du mal, 2^e partie » G. Jolivet

FÉVRIER

■ **WEEK-END du 1,2,3 février :**

GESTIVAL 2^e édition

Le Gestival Upop est le seul festival de conférences gesticulées en pays viennois. À mi-chemin entre spectacle et conférence, la conférence gesticulée est une prise de parole publique sous la forme d'un spectacle politique militant. C'est une forme scénique mélangeant du savoir dit « froid », soit la production des intellectuels et des universitaires, et du savoir dit « chaud », c'est à dire les histoires de vie des conférenciers gesticulants et leurs expériences.

■ **07/02/19 – Vilette-de-Vienne, salle polyvalente**

« GAFAM, des clics et tactiques » V. Mabillet, maître de conférence en sciences de l'information – cycle homo numericus

■ **14/02/19 – Chasse-sur-Rhône, salle Jean Jaurès**

Atelier « Notre cerveau nous ment : les biais cognitifs » B. Devise
Places limitées, inscription gratuite, en envoyant un mail au contact Upop

MARS

■ **07/03/19 – Serpaize, pôle culturel**

« Brèves histoires des longues luttes des immigrés » L. Mathieu, sociologue

■ **14/03/19 – St-Romain-en-Gal, salle des fêtes**

UPOP TOI – « The american way of life » Collectif d'étudiants du lycée Ella Fitzgerald

■ **21/03/19 – Estrablin, maison des associations**

« Pharmacopée d'hier et d'aujourd'hui » S. Tarantino, ecotoxicologue

■ **28/03/19 – Chasse-sur-Rhône, salle Jean Jaurès**

« Les trésors de l'Arménie » projection avec la maison de la culture arménienne de Vienne

AVRIL

■ **04/04/19 – St-Romain-en-Gal, salle des fêtes**

UPOP TOI – « Scène ouverte » aux étudiants du lycée Ella Fitzgerald

■ **11/04/19 – Vilette-de-Vienne, salle polyvalente**

« T'es toi quand tu cliques ? » V. Mabillet, maître de conférence en sciences de l'information – cycle homo numericus

MAI

■ **02/05/19 – Serpaize, pôle culturel**

Atelier « Comment avoir toujours raison ? Les paralogismes » B. Devise et C. Deglise – cycle homo mediaticus

■ **09/05/19 – St-Romain-en-Gal, salle des fêtes**

« Oser la créativité populaire ? » Q. Bazin

■ **16/05/19 – Chasse-sur-Rhône, salle Jean Jaurès**

Atelier « Osez la créativité ! » Q. Bazin
Places limitées, inscription gratuite, en envoyant un mail au contact Upop

■ **23/05/19 – Serpaize, pôle culturel**

Association Acrimed « La critique des médias est un sport de combat » – cycle homo mediaticus

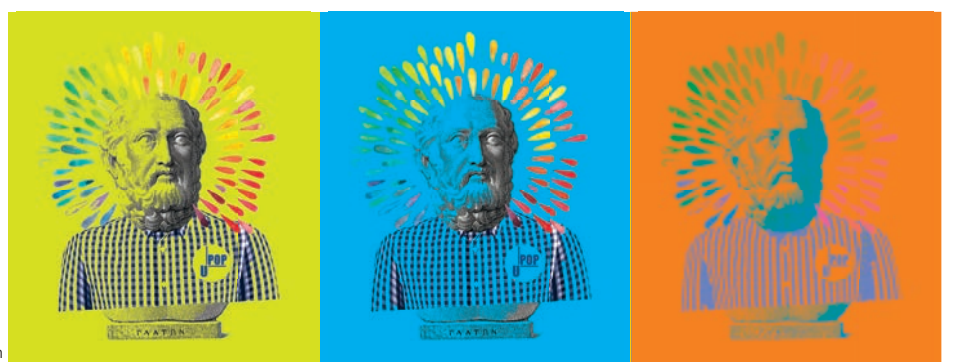
JUIN

■ **06/06/19 – Estrablin, maison des associations**

« Le procès du glyphosate » par le Lab de l'Upop

■ **pour plus d'informations :**

contact@upop-paysviennois.fr
www.upop-paysviennois.fr





La parole aux citoyens

L'ACTUALITÉ 2018 DU **CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT**

Saisine du CdD par le Conseil Communautaire
Sur le **Projet de territoire** de la nouvelle Agglomération

Création d'un groupe de travail sur le **Projet de territoire** au sein du CdD en partenariat avec l'Agglo et le conseil communautaire.

Participation du CdD

- À la **mise en œuvre** du projet de Territoire
- À l'**évaluation** de ce projet sur la demande du conseil communautaire

Association du CdD aux travaux de réflexion sur les objectifs des ambitions du projet de territoire :

- **séminaire** du CdD finalisant les propositions du CdD
- **réunion** élus-CdD pour la présentation du Territoire et le vote des propositions.

Lancement de la démarche Plan Climat Air Énergie Territoriale (PCAET) par Vienne Condrieu Agglomération. Celle-ci s'appuie sur le CdD qui, à travers le groupe de travail « Énergie » déjà existant, vous attend pour partager et faire part de vos avis citoyens.



ET SI VOUS
VENIEZ NOUS
REJOINDRE ?

cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr

JAZZ
VIENNE

28 ► 13 / 2019
JUIN JUILLET 39^e ÉDITION

LA 39^e ÉDITION
SE PRÉPARE !

LES TOUT PREMIERS NOMS
DE LA PROGRAMMATION
SONT EN LIGNE

RETROUVEZ LES OFFRES DE NOËL
SUR JAZZAVIENNE.COM

Jusqu'au 31 janvier

► **Pass 2019 : 160 €** (au lieu de 180 €)
pour 7 soirées au Théâtre Antique*

► **Jazz Ticket 2019 : 36€**
pour une soirée à la carte
du 28 juin au 13 juillet*



* Pass et Jazz Tickets valables du 28 juin au 13 juillet 2019

PLUS D'INFORMATIONS SUR
JAZZAVIENNE.COM